

TÉMOIGNAGE

William Acker, juriste, auteur.

« Où sont les “gens du voyage” ? » aux Editions du commun.

À paraître en avril 2021,

Les mois d'été brûlants se vivent différemment sur les aires d'accueil. En France les personnes catégorisées « gens du voyage » doivent vivre dans des espaces réservés qui souvent n'ont d'accueil que le nom. Ces aires majoritairement situées hors des zones habitées, entièrement bétonnées, bitumées, se caractérisent par des localisations récurrentes à proximité d'installations polluantes. Vivre dans ces parkings standardisés, le plus souvent sans arbres ni ombres, relève du non-sens tant le lieu semble refuser l'être. L'asphalte colle aux souliers, des flammes sans feu dansent sur les surfaces noires. L'été les sols atteignent régulièrement les 75°, la chaleur se cumule aux poussières, aux vibrations, aux bruits et aux odeurs.

Vivre avec les agressions de l'environnement et du climat sur les aires c'est aussi composer avec des discriminations légales : aucun recours contre les coupures d'eau ou d'électricité, pas d'aides au logement, pas de protection contre les expulsions, des équipements qui ne sont plus aux normes ou en nombre insuffisant dans de nombreux territoires qui refusent la présence, même « légale », des « gens du voyage ». Par exemple, des Alpes-Maritimes aux Hautes-Alpes, seules six aires d'accueil existent pour un territoire vaste comme le Koweït. La présence des « gens du voyage » itinérants y est interdite partout ailleurs. Cet état de fait conduit à placer de nombreuses familles dans des situations d'illégalité qui signifie expulsions à répétition et relégation dans des lieux invivables.

Chez nous il existe un dicton : « si tu ne trouve pas l'aire cherche la déchetterie », peut-être explique-t-il en partie notre espérance de vie inférieure de 15 ans à la moyenne nationale.

« Aucun recours contre les coupures d'eau ou d'électricité, pas d'aides au logement, pas de protection contre les expulsions »



Aire d'accueil, située à Saint Menet (13), entourée d'un site SEVESO, d'une autoroute, d'une centrale électrique, d'une décharge et d'un terrain de motocross.